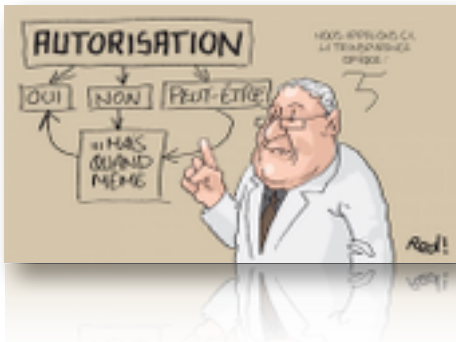


## De l'art subtil d'être transparent en cachant tout

L'eau du robinet de notre chroniqueuse est de bonne qualité. Nonobstant la présence d'un mystérieux *éthidimuron*. Quid ? Elle a cherché à savoir de quoi il s'agissait, plongeant dans les méandres de la réglementation sur les produits chimiques. Résultat ? Mystère et boule de gomme.



Il y a quelques jours, j'ai trouvé dans ma boîte aux lettres un dépliant de l'Agence régionale de santé (ARS), qui doit régulièrement effectuer un bilan de la qualité de l'eau et en informer la population.

Plutôt bien fichu, des conclusions claires et des visuels pour six critères : bactériologique, dureté, nitrates, fluor, pesticides et autres.

Je jette un œil et constate que tout va bien, à l'exception d'un point :

*"La valeur maximale a été observée pour le paramètre : Éthidimuron."*

Fatalement, je n'ai aucune idée de ce que c'est, donc je tape le terme dans mon moteur de recherche. Le début d'une petite épopée ubuesque.

Je trouve vite qu'il s'agit d'un herbicide qui fait partie des polluants de l'environnement, et qu'il a notamment été utilisé jusqu'en 2000 par la SNCF pour désherber les voies de chemin de fer. Je m'égare un peu dans un passionnant diaporama sur la réduction de l'utilisation des herbicides à la SNCF, puis reviens à mes recherches. Mais sortie de là, peu d'informations : des liens vers le Lindane, où je ne retrouve nulle trace d'éthidimuron, des liens vers des bases de données sécurisées auxquelles je n'ai pas accès. Rien par mot clé sur Legifrance, rien sur la France agricole, rien sur Actu environnement, rien sur le site de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Jusqu'à ce que je lui découvre un autre petit nom — désuet, impropre, mais davantage utilisé : le sulfodiazole. Hormis une entrée scrabblesque vers les mots en 12 lettres avec ADFU (3<sup>e</sup> résultat Google), il semblerait que le sulfodiazole ait été retiré du marché en France en 2002. Mais on le retrouve cette même année dans la liste des substances actives qui ne sont pas inscrites en tant que substances actives à l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991 concernant la mise sur le marché des produits phyto-pharmaceutiques, modifiée en dernier lieu par la directive 2002/81/CE de la Commission, et notamment son article 8, paragraphe 2 selon le règlement (CE) no 2076/2002 de la Commission du 20 novembre 2002 prolongeant la période visée à l'article 8, paragraphe 2, de la directive 91/414/CEE du Conseil et concernant la non-inclusion de certaines substances actives à l'annexe I de cette directive, ainsi que le retrait des autorisations relatives à des produits phyto-

pharmaceutiques contenant ces substances (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (Version consolidée : 15/07/2014).

**Il y a le français, ma langue maternelle, et puis il y a le français des institutions européennes.**

Vous n'avez rien compris ? Moi non plus. Sérieusement, j'ai relu dix fois le rapport en ligne sur le site de la Commission européenne, sans réussir à comprendre en définitive sur quelle liste ce fichu *sulfodiazole* émerge, s'il est interdit ou non, et depuis quand. Étonnant, non ?

Il y a des moments où on se dit que, franchement, l'information aux citoyens n'aide pas à exercer son propre jugement. *Google* a beau systématiquement me proposer de traduire les pages ouvertes, ça ne sert systématiquement à rien. Le problème, c'est qu'il y a le français, ma langue maternelle, et puis il y a le français des institutions européennes, et je me dis que la francophonie a intégré un nouveau dialecte. Le problème, c'est que très peu de personnes sont en capacité de le pratiquer.

Alors, bien sûr, j'aurais pu approfondir mes recherches, par exemple à partir de la nomenclature UICPA (Union internationale de chimie pure et appliquée) qui pour l'*éthidimuron* parle d'*éthylsulfonyl*, de *thiadiazole* et de *diméthylurée*. Mais, comment dire ?

En réalité, ce qui m'importe dans cette aventure aqueuse, ce n'est pas finalement tant l'*éthidimuron* que l'accès à l'information. L'objectif de transparence de l'ARS est louable, le dépliant est simple et pas mal fait, mais pourquoi diable ne pas indiquer un nom de substance qui permette à tout le monde de savoir de quoi on parle ? Au moins, indiquer entre parenthèses : herbicide, interdit en France depuis 2003.

Car, finalement, l'*éthidimuron* a été retiré de la commercialisation, et son utilisation interdite en 2003. Cela fait donc près de 14 ans que ce produit n'est plus utilisé. Donc, soit il est très persistant soit l'interdiction n'est pas respectée. Soit j'ai raté un onglet.

► Lire aussi : **Les pesticides empoisonnent les rivières européennes, indique une étude scientifique**

**Source** : Courriel à *Reporterre*

- Titre, chapô et inters sont de la rédaction.

**Dessin** : © Red !/*Reporterre*

**Dans les tribunes, les auteurs expriment un point de vue propre, qui n'est pas nécessairement celui de la rédaction.**